



Conseil de la Ville

Règlement RV-2010-09-64 modifiant le Règlement de lotissement numéro 521 de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Opération cadastrale et voie de circulation projetée au plan d'urbanisme, à un PAE et à un PPU**

L'article 2.3.2 du Règlement de lotissement numéro 521 de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur est abrogé.

2. **Opération cadastrale relative aux voies de circulation**

L'article 2.3.3 de ce règlement est abrogé.

Adopté le 17 mai 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 29 JUIN 2010